



APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Innovation et développement du secteur du programme Appuyer la pratique artistique finance les projets de rassembleurs culturels et de développeurs de secteur (secteur des arts de l'Équité), de groupes et d'organismes qui visent la croissance et l'amélioration du domaine artistique. Les subventions encouragent les initiatives qui renforcent et améliorent le soutien aux artistes canadiens.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

TYPE DE SUBVENTION	projet ou composite
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	20 avril 2017 15 décembre 2017
MONTANT DE LA SUBVENTION	demandes de projet – jusqu'à concurrence de 100 000 \$ demandes composites – jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année (maximum de 300 000 \$ sur une période de 3 ans) La plupart des projets reçoivent au plus 50 000 \$ (ou 50 000 \$ par année pour les subventions composites). Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont particulièrement élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes impliquées ou des exigences techniques ou autres exigences liées à la pratique artistique.
ANNONCE DES RÉSULTATS	habituellement dans un délai de 3 mois à compter de la date limite
RESTRICTIONS	Vous pouvez soumettre 2 demandes à cette composante par année (1er mars – 28/29 février), mais seulement 1 demande peut être pour une subvention composite. Pour les demandes de projet, vous pouvez recevoir des subventions totalisant un maximum de 100 000 \$ à chaque année (1er mars – 29/29 février). Les activités financées ne peuvent pas se chevaucher dans le temps avec une autre subvention du programme Innovation et développement du secteur. Vous pouvez soumettre une autre demande avant que vos activités financées soient terminées.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › Les rassembleurs culturels et développeurs de secteur (secteur des arts de l'Équité)
- › Les groupes ou collectifs d'artistes
- › Les groupes ou collectifs d'architecture
- › Les organismes artistiques
- › Les organismes nationaux de service aux arts
- › Les groupes ou organismes de soutien et plateformes partagées
- › Les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée
- › Les éditeurs de revues et d'ouvrages littéraires
- › Les agences et organismes de services de gestion

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu du Conseil des arts au moins 2 subventions de projet au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions de voyages (à l'exception du programme Subventions de voyage liées au développement des publics et des marchés pour les agents et les gérants).

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) de la composante Organismes nationaux de services aux arts du programme Appuyer la pratique artistique peuvent seulement soumettre une demande pour les projets de recherche. Les autres organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande pour des projets de nature exceptionnelle qui vont au-delà des activités régulières. Il est de votre responsabilité de démontrer la nature exceptionnelle de votre projet.

Éditeurs de revues : votre demande sera non admissible si, à la date limite, votre organisme doit des redevances à des écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d'auteurs.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Soutien à la planification, au développement ou à la réalisation de projets qui renforcent le secteur artistique, notamment (mais sans s'y limiter) :

- › les services de représentation ou de gestion destinés à une liste définie d'au moins 3 artistes, groupes ou organismes canadiens
- › les services de production pour un nombre d'artistes, groupes ou organismes canadiens
- › l'édition de revues de critique et d'interprétation qui soutiennent au moins une pratique artistique
- › la mise au point de nouvelles approches de modèles organisationnels et de pratiques de gestion
- › les occasions de partager un apprentissage et d'établir un réseau, d'échanger des ressources ou de collaborer d'autres façons (y compris les programmes de mentorat)
- › l'organisation de conférences, de symposiums et d'ateliers
- › la recherche dans un secteur
- › l'implantation et l'adaptation à de nouvelles technologies
- › les projets d'accroissement de la capacité organisationnelle (secteur artistique de l'Équité seulement)

Il faut que les activités aient sur le secteur artistique, une incidence qui dépasse le gain personnel ou un bénéfice pour votre groupe ou votre organisme (ceci ne s'applique pas aux groupes et aux organismes d'Équité).

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, celles qui sont financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Toutes les dépenses liées au soutien des activités

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Innovation et développement du secteur du programme Appuyer la pratique artistique, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

PERTINENCE	50 %	note minimale de 35 sur 50	<ul style="list-style-type: none">› Pertinence du projet, y compris le contexte des activités et des services proposés› Potentiel d'innovation ou de collaboration pour les activités et les services proposés
IMPACT	30 %	note minimale de 15 sur 30	<ul style="list-style-type: none">› Potentiel du projet de favoriser le renforcement de la pratique ou du secteur artistiques› Accessibilité des activités et des services du projet à une communauté artistique diversifiée notamment en ce qui a trait aux peuples autochtones, aux groupes de diverses cultures, aux personnes sourdes ou handicapées, et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire
FAISABILITÉ	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none">› Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires pour mener à bien le projet› Budget réaliste comportant d'autres sources de revenus et une utilisation efficiente des ressources

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › votre projet et ses résultats escomptés
- › les bénéficiaires éventuels
- › l'expérience antérieure pertinente, le cas échéant
- › les personnes clés à la tête du projet
- › les partenaires, le cas échéant
- › votre échéancier
- › votre budget

Vous devrez également ajouter :

- › la notice biographique des conseillers, responsables d'atelier ou autres personnes clés à la tête du projet
- › le sommaire ou les recommandations tirées de rapports pertinents (études de faisabilité, analyse des besoins, résultats d'enquête, etc.), le cas échéant
- › si les initiatives sont nouvelles pour vous – au plus 3 lettres d'appui
- › si vous êtes agent ou gérant, une liste des artistes, groupes ou organismes représentés, ainsi que la valeur brute des engagements
- › si vous êtes éditeur de revues imprimées — 7 exemplaires de 2 numéros parus au cours de la dernière année (si vous soumettez votre demande par la poste, la date du cachet postal ne doit pas dépasser la date limite)
- › si vous êtes éditeur de revues électroniques — l'adresse du site web ou la version PDF de 2 numéros parus au cours de la dernière année

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter un rapport final 3 mois après que vous avez complété le projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Dates de début et de fin

3. Type de subvention

- Projet
- Composite

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Décrivez les activités ou les services que vous proposez (y compris l'échéancier), et dites pourquoi vous souhaitez les réaliser. Quels besoins ou lacunes comblez-vous? Qui en seront les principaux bénéficiaires? Faites référence à toute recherche ou tout rapport qui appuie la prise en charge de ces activités ou services.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) doivent expliquer en quoi les activités projetées diffèrent de leurs activités régulières.

6. Comment ces activités ou services vous permettront-ils :

- › de renforcer la pratique ou le secteur artistiques?
- › d'être utile à une communauté artistique diversifiée, notamment en ce qui a trait à l'inclusion et à la participation des peuples autochtones, groupes de diverses cultures, personnes sourdes ou handicapées et communautés de langue officielle en situation minoritaire?

7. Décrivez brièvement l'expérience que vous ou vos partenaires possédez, ou comment vous croyez être prêt à entreprendre ces activités.

8. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

9. Résumez votre projet proposé en une phrase.